



radiation d'un membre

Par **Boss75**, le **26/10/2020** à **16:46**

Bonjour

Je suis membre d'une association et occupe le poste de vive président

Nous souhaitons acter la radiation d'un membre , pour faute grave .Photos publié sur réseaux sociaux sans autorisation message diffamant etc ... Cela est prévu dans les statuts , mais n'est pas spécifié qui désigne la nature de la faute, ni la procédure de radiation nous n'avons également pas de règlement intérieur pour l'instant (en cours de rédaction °) comment peut on agir ?

Dans l'attente de votre retour

Cordialement

Par **morobar**, le **27/10/2020** à **10:24**

Bjr,

[quote]

Cela est prévu dans les statuts

[/quote]

Qu'est-ce qui est donc prévu dans les statuts ?